Réf : EC/CA-G/MD

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Le 09 septembre 2026, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

Présents : Mesdames DAUNIS Christiane, TISSOT Annie, WAGNER Patricia, DAVIET Carole, CHARVIER Céline, COMBIER Déborah, FILIPOVIC Elsa.

Messieurs CHASSAGNE Eric, DE PACHTÈRE Philippe, RUFFIER Mickael, FRIOCOURT Cyril, COCATRIX Fabrice, MARTINS Miguel, BEHAGHEL Mathieu, MATERINSKY Laurent, RABUT Romain et BOUDET Jérôme.

Absents excusés : Mesdames BAUSTIER Manon (pouvoir donné à Déborah COMBIER) et GUERIN Catherine (pouvoir donné à Eric CHASSAGNE).

Madame Annie TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 1er septembre 2026 - Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 17 + 2 pouvoirs

Ordre du jour :

- **INSTITUTION :**

  - Utilisation des salles communales – modification du règlement intérieur

Le document concernant l'utilisation des salles communales par les associations, les services périscolaires, la structure intercommunale Cap Loisirs et les deux écoles, a besoin d'être mis à jour au vu de l'évolution de la fréquentation de ces locaux. Le mode de gestion de ces salles ayant également évolué, un règlement modifié est présenté aux membres du Conseil Municipal, qui l'approuvent à l'unanimité.

  - Syane – Adhésion au dispositif Achats Publics Mutualisés

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire. Il s'agit pour la commune d'adhérer à ce dispositif notamment pour l'achat groupé d'électricité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

  - Communauté de Communes : désignation des représentants de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, cette tâche revenant aux exécutifs locaux, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la Communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

La composition de la CLECT est fixée par la communauté de communes et est exclusivement composée de conseillers municipaux des communes membres. La CLECT élit en son sein son président et son vice-président. La communauté de communes Rumilly Terre de Savoie demande à la Commune de Marcellaz-Albanais de nommer 2 titulaires et 2 suppléants : à l'unanimité, Mme Catherine Guerin et M. Philippe De Pachtère sont désignés membres titulaires ; M. Eric Chassagne et Mme Christiane Daunis, membres suppléants de la CLECT.

- **RESSOURCES HUMAINES :** Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint

En mars 2026, un dossier de promotion interne a été présenté au Centre de Gestion concernant la responsable du service urbanisme. Il s'agit d'une demande de changement de catégorie (passage de la catégorie C vers la catégorie B) justifiée au regard de l'évolution du poste et du positionnement de l'agent au niveau du territoire (agent référent). Lors de la commission promotion interne du Centre de Gestion, réunie en juillet 2026, le dossier de la responsable du service a été retenu. Afin de concrétiser la modification du poste, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la création d'un poste de rédacteur territorial (grade de rédacteur et rédacteur principal de 2ème classe) et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité à compter du 1er novembre 2026.

- **FINANCES :**

- Fédération Des Œuvres Laïques (FOL) : validation du solde 2025

La FOL, qui a la responsabilité des dépenses de Cap Loisirs (centre de loisirs intercommunal), a transmis, en date du 03 juillet 2026, le tableau de résultat définitif pour l'année 2025. Il est constaté que les dépenses 2025 ont été moins importantes que les sommes appelées aux quatre communes. Par conséquent, un solde de 5 176,69€ est à restituer aux quatre communes de Cap Loisirs. Ce solde positif est validé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

- Budget annexe Cap Loisirs - Décision modificative

Dans le cadre de la validation du décompte définitif de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) d'un montant de 5 176.69€ pour l'année 2025, il est nécessaire de prévoir, au niveau du budget annexe de Cap Loisirs, la décision modificative suivante, acceptée à l'unanimité par l'assemblée :

Section de fonctionnement :

Dépenses : Compte 65888 : 5 176.69€

Recettes : Compte 75888 : 5 176.69€

- Convention de subvention de l'école maternelle privée Léon Marie – Solde 2026

La convention passée en 2011 entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école privée Léon Marie relative à la subvention versée par la commune à l'association prévoit un 1er versement en avril 2026 et le solde en septembre 2026. Conformément à la demande de la DGFIP de Rumilly, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur le montant du solde de l'année.

Le calcul du coût de l'élève pour l'année 2024/2025 a permis de déterminer le montant de la subvention définitive à verser à l'OGEC qui s'élève à : 66 147,64€, un acompte ayant déjà été versé en milieu d'année pour un montant de 27 000.00€. Il est proposé de verser le solde d'un montant de **39 147,64€.**

M. Cyril FRIOCOURT, Adjoint au Maire, ne prenant pas part au vote sachant qu'il fera prochainement partie du bureau de l'OGEC, le mandatement du solde de la subvention du montant de 39 147,64€ est autorisé à 18 voix POUR.

➢ **URBANISME/FONCIER** : dossiers en cours

❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE/AMENAGER/DEMOLIR/AUTORISATIONS TRAVAUX**

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 26 00005 AT 074 161 26 00001	Commune de MARCELLAZ-ALBANAIS	13 place de l'Albanais	construction d'une halle/préau	Accordé le 08/09/2026

❖ **DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX**

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 26 00046	FEDOTOFF Bernard	159 chemin des Puits	construction d'annexe accolée (chaufferie)	accordée le 18/07/2026
DP 074 161 26 00047	FEDOTOFF Bernard	159 chemin des Puits	pose de capteurs solaires en toiture	accordée le 18/07/2026
DP 074 161 26 00049	ANCELIN Benjamin	21 impasse d'Oilly	remplacement du bardage, création d'une ouverture, fermeture des avant-toits, élargissement de la terrasse, rénovation des volets, ravalement de façade, remplacement de la clôture	accordée le 05/08/2026
DP 074 161 26 00050	FONTAINE Alain	385 route d'Annecy	réfection de toiture	accordée le 27/07/2026
DP 074 161 25 00050-M01 modificatif	FERTAT Kévin	600 chemin de Piémont	installation de volets roulants	accordée le 27/07/2026

OSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 26 00052	ATAK Nuf	562 route d'Annecy	Installation d'une pergola bioclimatique	accordée le 06/08/2026
DP 074 161 26 00053	LOMBART Fabrice	415 route de Chaunu	remplacement des menuiseries et installation d'une pompe à chaleur	accordée le 03/09/2026
DP 074 161 26 00048 + AT 074 161 26 00002	COMMUNE DE MARCELLAZ-ALBANAIS	33 place de l'Albanais	installation de portes automatiques dans le sas d'entrée de la mairie	accordée le 07/09/2026

➢ **QUESTIONS DIVERSES**

- Schéma directeur de la randonnée : dans le cadre de la révision du schéma directeur de la randonnée par les services de la communauté de communes, il est demandé de désigner un élu référent pour les groupes de travail. Six élus se sont proposés.
- Football club : 80 enfants sont inscrits dont 38 de la commune. Le président souhaiterait une réfection des peintures des cabanes ainsi qu'un tableau d'affichage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h45.

A Marcellaz-Albanais, le 05 octobre 2026.

Le Maire,

Eric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,

Annie TISSOT

MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANAIS 74 (Haute-Savoie)